

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUN 2023

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 22

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

**MARCHE DE LA RESTAURATION
MUNICIPALE : APPROBATION DES
RESULTATS DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES**

DELIBERATION :

Publiée le 19 juin 2023

Rendue exécutoire le 19 juin 2023

Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 19
juin 2023

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 19 juin 2023

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 16 mai 2023

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Valérie CLOUET, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, Danièle BENOIT, Bénédicte VANHILLE, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET, Vanessa LARD,

Etaient excusés avec procuration, absents :

*M. Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,
Me Laetitia PANIEZ, procuration donnée à Me Annie PREUDHOMME,
M. Benoît OERLEMANS, procuration donnée à Me Karine PACCEU,
M. Pierre CAMPHYN, procuration donnée à M. Michel LANNOO,
M. Jean-Pierre DUBURCQ, procuration donnée à M. Olivier JOUCLA,
Me Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
M. François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,*

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération N°20220208DEL8, le Conseil Municipal réuni en séance plénière le 8 février 2023, a décidé du lancement d'une nouvelle consultation sous forme de procédure adaptée, dans le cadre du renouvellement du prestataire pour la restauration municipale « *restauration scolaire, des centres de loisirs sans hébergement, des repas à domicile fournis aux personnes âgées et ou handicapées en liaison froide* ».

Le contrat avec l'actuel délégataire API RESTAURATION prenant fin le 31 août 2023, le marché avec le nouveau prestataire sera établi pour une durée de trois ans, du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026.

L'appel d'offres a fait l'objet d'une publication dans le journal d'annonces légales « la Voix du Nord » le 22 avril 2023. Le dossier de consultation a été publié sur la plate-forme de dématérialisation des appels d'offres « SYNAPSE », le 19 avril 2023.

Treize dossiers de consultations ont été retirés par divers établissements spécialisés ou non. A la date limite de remise des offres, le mardi 23 mai 2023 à 17 heures, les sociétés « Mille et Un Repas du Nord », « DUPONT RESTAURATION », « API RESTAURATION », ont candidaté. Outre l'offre de base, la Société « DUPONT RESTAURATION » a déposé une variante.

Après avoir procédé à l'ouverture des plis et contrôlé la validité des documents administratifs transmis, Monsieur le Maire réunit la commission municipale déléguée aux appels d'offres le 5 juin 2023.

Après examen, la commission décide à l'unanimité d'éliminer la variante de la société « DUPONT RESTAURATION » des offres admises à concourir, considérant qu'elle ne rentre pas dans les critères d'attribution du marché.

La Commission d'appel d'offres réunie en séance le 5 juin 2023, examine les offres selon les critères indiqués dans le règlement de consultation :

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 21/06/2023
Reçu en préfecture le 21/06/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20230619-20230609DEL1-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 22

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Marché de la restauration municipale P.2- suite

1.1- Qualité des menus et diététique 30%

1.2- Utilisation de produits issus de l'agriculture biologique 10 %

1.3- Utilisation de produits issus des filières locales 20%

1.4- Qualité des animations 5%

1.5- Profil et expérience du chef gérant pressenti

Sur le même type de prestation 15%

1.6- Formation du personnel 10%

1.7- Implication dans le développement durable 10%

Les trois candidats obtiennent la note de 100 sur cette première partie d'analyse des offres.

D'autres éléments tels le prix unitaire au regard du volume annuel de repas à produire sont à prendre en compte dans le choix final du prestataire.

Après en avoir débattu, la commission classe en première position l'offre de la société « API RESTAURATION », en second l'offre de la société « Mille et Un Repas du Nord » et en 3^{ème} position l'offre de la société « DUPONT RESTAURATION ».

La commission municipale déléguée aux appels d'offres décide de retenir la candidature de la Société « API RESTAURATION ».

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal confirme, **à l'unanimité**, le choix de la commission d'appel d'offres, selon les critères de sélection établis.

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces administratives et comptable dudit marché.

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



Adopté Pour Ampliation

Le Maire

